

Fiche

La France est un pays très urbanisé, à l'image des autres pays industrialisés et développés : 82 % de la population vit dans une aire urbaine. L'urbanisation de la population française a été progressive depuis la seconde moitié du XIX^e siècle qui a vu une nette augmentation d'un exode rural qui s'est terminé dans les années 1960. Depuis cette période, les villes concentrent la population et structurent l'espace.

Ces dernières décennies ont vu une accentuation du processus d'urbanisation et des mouvements de population en faveur des plus grandes métropoles (métropolisation), mais aussi une migration des citadins vers les périphéries rurales des agglomérations (périurbanisation). Ces mouvements de population ont aussi entraîné une redistribution des populations à l'intérieur des villes et un certain accroissement des inégalités socio-spatiales. Dans ce contexte, les espaces urbains, très attractifs, sont des enjeux majeurs du développement.

I. Mouvements de populations, urbanisation, métropolisation

1. Une urbanisation en constante augmentation et une explosion des mobilités

- **82 % des Français vivent dans une aire urbaine**, c'est-à-dire un pôle urbain et sa couronne périurbaine. Mais ce chiffre cache une réalité plus complexe. 61 % des Français vivent dans les espaces les plus urbanisés (centres-villes par exemple) et 16 % dans les communes périurbaines (communes rurales en périphérie des villes). Mais si l'on compte également ceux qui vivent en campagne mais dans la sphère d'influence d'une agglomération (unité urbaine avec un tissu urbain continu regroupant une ville et ses banlieues), plus de 90 % des Français sont en fait des urbains.

- Cette forte urbanisation entraîne un **étalement urbain** qui a commencé dans les années 1960. Cette période correspond au « **baby boom** » et à un **important afflux d'immigrants** appelés en France d'abord pour les besoins de la reconstruction puis en raison du dynamisme économique. L'augmentation de la population favorise alors l'**extension du tissu urbain** et en particulier celui des **banlieues** où l'on construit de grands immeubles pour abriter les populations les plus modestes.

À cette époque, la forte croissance économique française entraîne aussi une augmentation des salaires et le **développement de la classe moyenne**. Cette dernière cherche une **accession à la propriété individuelle** (encouragée par l'État) : les zones d'**habitat pavillonnaire** commencent à se développer dans les communes périurbaines. Actuellement, les centres-villes qui étaient davantage délaissés sont réhabilités et de nouveau attractifs.

- L'étalement urbain est avant tout source de problèmes pour les communes urbaines : il nécessite un important **développement des infrastructures de transport**, ce qui entraîne un bétonnage de plus en plus important de vastes surfaces : on parle d'**artificialisation du milieu**.

Combiné avec le **règne de la voiture individuelle**, l'étalement urbain entraîne en effet une **très forte augmentation des mobilités et des migrations pendulaires** (aller et retour du lieu de domicile au lieu de travail). Il a aussi pour conséquences un **engorgement des transports** (embouteillages) et une **augmentation de la pollution atmosphérique urbaine** (nuage de pollution au dessus des villes, smog).

Dans ce contexte il n'est pas étonnant de voir se développer des **pôles urbains secondaires** (satellites) autour des villes avec non seulement un habitat résidentiel, mais également des activités économiques et des emplois. D'une manière générale, l'étalement urbain et l'augmentation des mobilités constituent des problèmes pour les municipalités qui veulent développer des villes durables.

2. Un territoire très métropolisé

- La France est constituée aujourd'hui d'un important réseau urbain très diversifié. **Paris, ville-monde**, reste au cœur de ce réseau. Avec son aire urbaine (région parisienne), elle représente plus de **11,8 millions de Français, soit 18,5 % de la population totale**. Elle participe largement à la **croissance démographique** nationale (son déficit migratoire, dû au départ des retraités, est largement compensé par un solde naturel positif du fait de la jeunesse de sa population).

Paris concentre également les plus **importantes fonctions de commandement**, que ce soit du point de vue politique, économique, scientifique, ou culturel. Cette concentration des pouvoirs au niveau de la capitale est un héritage historique que les différents efforts de décentralisation n'ont jamais réussi à contrecarrer. C'est de plus une **ville mondiale, interface entre la France, l'Europe et le reste du monde** (70 % du trafic aérien français, la quasi-totalité du trafic aérien international). Elle est ainsi la **première capitale européenne avec Londres**. Son dynamisme économique (elle génère à elle seule 29 % du PIB français) et sa très forte attractivité (45 % des cadres à haut niveau de qualification travaillant dans les secteurs clés) renforcent encore sa domination écrasante sur le reste du réseau urbain français : on peut ici parler de **macrocéphalie**.

- En dehors de Paris, le réseau urbain français comporte **sept grandes métropoles** qui dominent en province : Lyon, Aix-Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Strasbourg (Grenoble, Montpellier, Rennes, Nice sont presque des métropoles). Ce sont des villes pour la plupart moins puissantes que la moyenne des grandes métropoles de la dorsale européenne mais elles exercent un réel pouvoir de

commandement sur leurs régions et, pour certaines, au-delà.

La politique de développement des « **métropoles d'équilibre** », lancée en 1963 par la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) pour contrecarrer l'hypercentralisation du pays, a donc porté ses fruits. Ces métropoles françaises investissent dans des projets ambitieux et renforcent leurs liens entre elles et avec la capitale mais aussi avec les villes étrangères. Cette multiplication des liens et des réseaux en dehors de Paris favorise l'émergence d'un **réseau urbain polycentrique** en France qui n'est pas uniquement centré sur la capitale : on parle d'un **archipel métropolitain**.

- Les plus petites villes ou les villes intermédiaires de tailles moyennes (entre 20 000 et 100 000 habitants environ : elles sont une vingtaine en France) perdent en revanche de la population au profit des villes plus importantes qui attirent les hommes et les activités : c'est le phénomène de **métropolisation**.

Selon le niveau de développement et d'attractivité de leur région, elles peuvent cependant maintenir leur population, surtout si elles sont à proximité d'une grande métropole (sud et ouest de la France). Mais elles ont une structure économique souvent très fragile (beaucoup de services) et parfois très spécialisée : la délocalisation d'une entreprise importante ou de services publics (fermeture de casernes par exemple) peut être source de fragilité. Les villes intermédiaires n'ont ainsi pas de rayonnement international, voire national : elles dominent uniquement leur département ou une aire urbaine somme toute assez limitée.

 Exercice n°1

 Exercice n°2

II. Aménager les villes : réduire les fractures sociales et spatiales

L'étalement urbain et la métropolisation

- Le développement et l'attractivité des villes, en particulier des plus grandes métropoles, a favorisé l'**explosion des prix du foncier dans les centres-villes historiques le plus souvent réhabilités** (ce sont pour les mairies de véritables vitrines qu'il faut entretenir pour valoriser l'image de la ville). Cette spéculation immobilière est particulièrement sensible dans les sept grandes métropoles françaises, et encore davantage à Paris. Principale conséquence : un processus de **gentrification** (« **embourgeoisement** ») de quartiers qui pouvaient être populaires (19^e et 20^e arrondissements de Paris par exemple).

Réhabilités, revalorisés, avec de nouveaux commerces et un patrimoine entretenu, ces quartiers deviennent à nouveau attractifs pour des catégories sociales aisées qui avaient pu acquérir des propriétés dans la périphérie proche. Mais ce processus d'embourgeoisement est encore inachevé. À l'inverse, les classes moyennes qui pouvaient habiter le centre ont peu à peu migré vers des zones périurbaines plus lointaines où elles ont pu acheter des maisons individuelles avec jardin d'une superficie suffisante. Plus la périphérie est éloignée, plus les ménages sont modestes.

- Les **grands ensembles d'habitation à loyer modéré (HLM)** des années 1960 et 1970 existent toujours en banlieue, même si les politiques urbaines tentent de les supprimer au profit d'habitats à taille plus humaine. Beaucoup constituent des **Zones urbaines sensibles (ZUS)** où se concentre de plus en plus la pauvreté (paupérisation), d'autant plus qu'elles sont délaissées par les classes moyennes. On peut même parler de **relégation** dans certains cas : c'est-à-dire de la spécialisation de certaines zones dans l'accueil de populations défavorisées.

Ces phénomènes de paupérisation et de relégation peuvent être aggravés par un **phénomène d'ethnisation** : de regroupement de groupes ethniques dans une même zone. Mais cette situation est très loin d'être généralisée en France qui n'a pas la tradition des **ghettos** à l'américaine.

- En revanche, on constate une certaine **sécession urbaine** : la volonté de certains groupes sociaux de marquer une distance (sociale, physique) par rapport aux autres en recherchant « **l'entre-soi** », en achetant des biens dans des communes pratiquant une « **politique de club** » (refus d'accueillir du logement social par exemple) ou dans des **résidences fermées**, en scolarisant les enfants dans certaines écoles (**évitement scolaire**)...

Selon certaines études, **le communautarisme français serait ainsi le fait des groupes sociaux les plus favorisés**, même si nous n'en sommes pas encore aux *gated communities* à l'américaine (qui disposent de tous les services nécessaires à l'intérieur de leurs murs). Le regroupement par catégorie sociale est aussi dicté par la réalité du marché de l'immobilier.

En France, la fragmentation urbaine n'est cependant pas encore généralisée (durcissement des frontières spatiales entre groupes sociaux qui ne se croisent plus) : les différentes catégories sociales se côtoient encore dans les espaces publics par exemple.

2. Réduire les inégalités socio-spatiales : un enjeu pour les aménageurs

- Les ZUS bénéficient prioritairement des moyens des politiques de la ville pour réduire les inégalités socio-spatiales et la fragmentation urbaine. Mais ces politiques ne sont pas faciles et les échecs sont nombreux. L'accent est mis sur les **politiques de rénovation urbaine** (destruction des grandes barres d'HLM et reconstruction de logements sociaux plus humains).

On a également tenté de mieux répartir le logement social en imposant des **quotas** à chaque commune (20 % minimum depuis la **loi Solidarité et renouvellement urbain**, SRU, de 2001). Pour faire face au mal-logement, ou pour loger les personnes qui ne disposent pas d'habitation, l'État a voté un **Droit au logement opposable (loi DALO)**. Beaucoup de communes encouragent également la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle en tentant de créer des **pôles de développement urbains attractifs pour les entreprises** et

en développant les transports (tramways, etc.).

- Mais certaines de ces mesures rencontrent d'importantes limites : dans les ZUS la politique sociale est négligée au profit de la reconstruction, les communes les plus fortunées préfèrent payer une amende plutôt que de développer des logements sociaux (cas emblématique du 16^e arrondissement de Paris), la loi DALO est peu ou mal appliquée face à une demande de plus de 4 millions de mal (ou de pas) logés.



Exercice n°3



Exercice n°4



Exercice n°5